



## **APPEL A COTISATION FEDERALE** **2025/2026**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFKDA du 2 février 2025, et après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés à 250 €. Cette somme sera encaissée à 50% par les comités départementaux et 50% par les ligues régionales pour la saison 2025/2026

### **La cotisation fédérale reste fixée à 250€.**

Votre association est donc redevable de ce montant.

Le montant encaissé par le Comité Départemental de la Savoie sera ensuite partagé avec la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes à la hauteur de 50% chacun.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement de 250€ avant le 17 octobre 2025 :

- Soit par chèque à l'ordre de : Comité Départemental de la Savoie de Karaté à l'adresse suivante :  
Comité Départemental de la Savoie de Karaté  
Maison des Sports (CDOS)  
90 rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY
- Soit par virement, en renseignant le nom et le N° d'affiliation du club (voir RIB joint)

Nous vous remercions par avance et vous assurons nos salutations sportives les meilleures.

Didier BRAILLON  
Président du CDK73

***PS : cet appel à cotisation sert de justificatif pour votre comptabilité.***